

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Montréal, le 12 avril 2021

Madame Geneviève Collette, Présidente  
Comité consultatif Femmes (CCF)

**Objet : Positionnement de la CPMT sur les recommandations de l'avis *Les projets d'habitation pour femmes monoparentales : des initiatives structurantes à consolider et à développer pour contribuer à l'autonomie des femmes***

Madame,

L'Assemblée délibérante a récemment eu l'occasion de se positionner sur les recommandations de l'avis mentionné en objet, initialement déposé à la CPMT le 12 mars 2018. Par la présentation de cet avis, le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre (CCF) a soutenu la CPMT dans son mandat en portant à son attention des enjeux et des problématiques spécifiquement vécues par des femmes cheffes de famille monoparentale en ce qui a trait à leur intégration et à leur maintien en emploi, et en identifiant des pistes d'action pour adéquatement les soutenir dans cette intégration.

Il me fait plaisir aujourd'hui de vous faire part des trois recommandations appuyées par l'Assemblée délibérante de la CPMT, lors de la séance du 11 février 2021, à la lumière de l'analyse qui lui a été présentée et des échanges préalables des membres du Groupe de travail Loi MESS-CPMT, en vue d'être portée à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En lien avec la **recommandation 1**, la CPMT propose de poursuivre la collaboration entre le CCF et Emploi-Québec sur la révision de l'approche Ma place au soleil pour proposer des ajustements pour optimiser l'utilisation de l'approche.

En lien avec la **recommandation 2**, la CPMT propose de demander à Emploi-Québec de consulter le CCF pour saisir exactement la nature des consolidations et des développements souhaités pour les femmes monoparentales vivant dans des projets d'habitation, compte tenu de la révision de la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet individus.

En lien avec la **recommandation 3**, la CPMT propose qu'Emploi-Québec puisse compter sur le CCF pour identifier les pratiques gagnantes en matière d'accompagnement des femmes monoparentales afin de sensibiliser les directions régionales de Services Québec et d'utiliser ce type d'intervention à l'intérieur des ententes de services conclues avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité.

L'Assemblée délibérante a également recommandé que deux autres recommandations soient portées à l'attention de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et du ministère de la Famille du Québec (MFA).

En lien avec la **recommandation 5**, la CPMT a reconnu l'importance d'avoir des espaces communautaires adéquats pour faciliter le processus d'intégration sur le marché du travail des femmes monoparentales et convenu de faire part de la recommandation 5 du CCF à la SHQ et d'assurer un suivi auprès de la SHQ sur le déploiement de cette recommandation.

En lien avec la **recommandation 15**, la CPMT propose de recommandation au MFA de sensibiliser le réseau des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies conventionnées à l'importance de trouver des mécanismes pour réserver des places pour les femmes monoparentales vivant dans un projet d'habitation.

Par ailleurs, en lien avec les **recommandations 1 et 2**, la CPMT invite le CCF à lui faire part des éléments d'amélioration qu'il aura proposés à Emploi-Québec et de documenter les raisons pour lesquelles des personnes n'auraient pas pu bénéficier de l'approche *Ma place au soleil*.

Mon équipe communiquera avec vous dans les prochains jours pour que nous puissions échanger, lors d'une rencontre, au sujet des recommandations retenues.

Enfin, je tiens à vous rappeler que, dans le contexte de pandémie que nous connaissons, je compte plus que jamais sur votre collaboration pour soutenir les travaux de la CPMT pour relever le défi de la relance économique tout en assurant la pleine participation des femmes au marché du travail québécois.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

La présidente,

**AUDREY MURRAY, avocate**

- c. c. M<sup>me</sup> Michèle Houpert, Directrice du Secrétariat de la CPMT  
M<sup>me</sup> Nathalie Auger, Directrice des politiques d'emploi et des stratégies  
M. Richard St-Pierre, Directeur général des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail  
M. Roger Tremblay, Sous-ministre associé d'Emploi-Québec et Secrétaire général de la CPMT